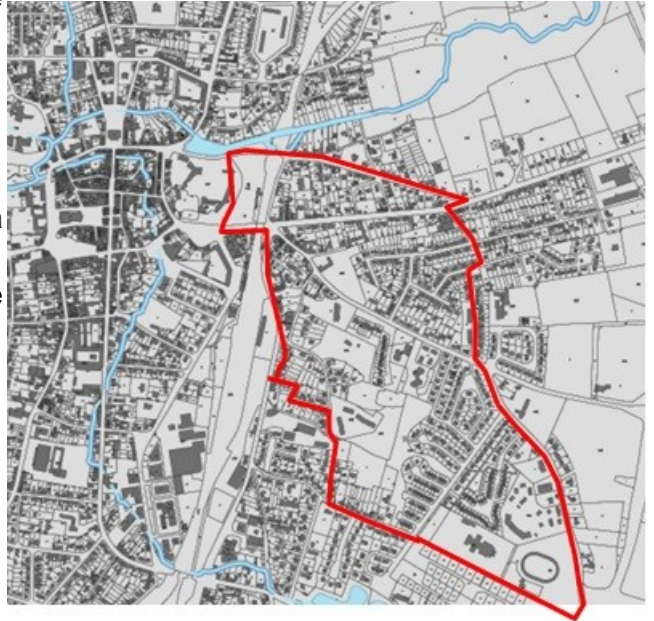


Synthèse de sortie à vélo du vendredi 15 février 2019

Et Propositions d'aménagements cyclables - quartier Renac

Dans le cadre des réunions techniques mises en œuvre depuis mars 2018, la municipalité de Châteaubriant a sollicité notre association pour apporter nos propositions d'aménagements pour les circulations douces pour le quartier de Renac.

Dans un mail du 29 janvier 2019, Madame Ciron nous a transmis le plan ci-contre « une proposition de circuit que nous pourrions expérimenter et étudier lors de notre prochaine sortie à vélo dans le quartier de Renac prévue le vendredi 15 février 2019, à 17 heures. »



Voici ce que nous avons retenu de la sortie effectuée le vendredi 15 février 2019 de 17h20 à 18h30

Lors de la sortie à vélo du vendredi 15 février dernier, nous avons testé le parcours proposé par la municipalité pour relier la rue du Duc d'Aumale au dojo/vélodrome et notre association fait les propositions suivantes car il nous semble important de prendre en compte les aménagements cyclables dans leur globalité pour les déplacements de la vie courante.

Rue duc d'Aumale :

Au sein du PGD, cette rue fait partie de l'axe est-ouest défini par la municipalité « relier le faubourg de Chécheux au parc des expositions ». Nous attirons votre attention sur le fait que depuis de nombreuses années, les habitants du quartier de Chécheux souhaitent pouvoir emprunter cette rue, à vélo, dans les deux sens afin d'éviter de se mettre en danger en empruntant la rue du château et la place Charles de Gaulle.

Afin de répondre à cette attente, la municipalité propose de réaliser une piste bi-directionnelle (où les vélos circulent dans les deux sens), côté étang, en conservant le stationnement de véhicules le long du trottoir, côté château, puisqu'elle envisage un aménagement paysager au bord de l'étang, avec des gradins...etc, selon Monsieur Simon.

Avec cette solution, nous avons pu constater ensemble les difficultés que rencontreraient les cyclistes venant du centre ville en direction de Chécheux, puisqu'ils devront traverser cet axe, pour accéder à la piste cyclable. Ceux qui souhaitent accéder au cheminement le long du château, pour remonter vers la Place Charles de Gaulle devront traverser une deuxième fois cet axe sur une distance de 50m environ, où en plus, les véhicules motorisés roulent très vite en descente dans cette rue.

Synthèse de sortie à vélo du vendredi 15 février 2019

Nous proposons de **supprimer le stationnement**, nous avons constaté qu'à cet endroit ce sont des visiteurs qui utilisent ces emplacements, ils pourraient être redirigés vers des parkings moins utilisés à 2mn de marche à pied du centre-ville.

Stationnement des voitures

un samedi matin



un matin ordinaire, en semaine, à 7h50



Lors d'une conversation informelle entre adhérents, une résidente du quartier, constatant la vitesse souvent excessive des véhicules motorisés, suggérait de proposer à la municipalité de transformer l'espace entre l'entrée de la rue et le pont en " **un bel aménagement paysager** ", apaisé, n'autorisant que la circulation à pied et à vélo. Ce serait un signal fort de la volonté, exprimée par la municipalité dans son Plan Global de Déplacement, de " **faire du vélo une alternative à l'utilisation de la voiture** ", dans le même esprit que l'embellissement de la rue du Prieuré de Béré avec une zone de rencontre à 20km/h.



Dans tous les cas, une signalisation adaptée devra être installée pour avertir les automobilistes venant de la rue de la Renaissance que des vélos peuvent circuler dans les 2 sens dans la rue du Duc D'Aumale.

Rond point à la sortie du château

- Les cyclistes qui remontent le chemin le long du château entre la rue du Duc d'Aumale et la Place Charles de Gaulle ne sont pas bien visibles par les automobilistes qui viennent de Soudan à cause de la présence de petits buissons.

Synthèse de sortie à vélo du vendredi 15 février 2019

Rue d'Ancenis

- Nous proposons la création d'une bande cyclable dans le sens sud/nord afin de permettre le retour des vélos vers la ville. A l'aller, ils pourraient avantageusement utiliser le cheminement le long de la voie ferrée s' il était mieux signalé et jalonné
- Passage qui mène rue A de Vigny : Création d'un bateau pour les poussettes et personnes à mobilité réduites.



- Pour se rendre au dojo, nous avons suivi le chemin proposé par la municipalité et nous avons constaté qu'il était compliqué de traverser de la rue d'Ancenis pour accéder au petit chemin vers la rue Alfred de Vigny (barrière et côte importante). Nous proposons de prendre la rue Saint Michel, la rue de Renac, la rue de Launay et Chemin de Dame Sybille

Au carrefour Allée d'Anjou – Dame Sybille

- Depuis les bassins de rétention jusqu'à Allée d'Anjou nous préconisons la création d'un cheminement vélo (cf. autre document avec photos)



Chemin de Dame Sybille

- Très bien pour se rendre à la salle de quartier pour des réunions, comme aux salles de sports.
- Il conviendrait de mieux indiquer ce chemin pour que les usagers l'empruntent davantage pour leurs déplacements quotidiens (mettre des panneaux au début du chemin indiquant les différentes destinations)
- A partir de ce chemin, il conviendrait d'envisager 2 aménagements route des Fougerays et rue Henri de Montherlant :

Synthèse de sortie à vélo du vendredi 15 février 2019

Route des Fougerays

- Dans le sens sud-nord (en partant du Dojo à remonter vers route de Juigné) côté droit il n'y a pas de trottoir si bien que l'on pourrait **envisager une piste cyclable**. Dans l'autre sens en partant de la route de Juigné pour rejoindre le dojo : **une bande cyclable** près du trottoir pourrait être aménagée.



- Au bout de cette rue, rond-point Rte des Fougerays-route de Juigné-rue des Hêtres(cf photo) on peut envisager que **la piste cyclable continue**, en traversant la route de Juigné pour rejoindre l'école RG Cadou (importance de réaliser des aménagements cyclables pour rejoindre les établissements scolaires afin d'encourager les scolaires à utiliser le vélo en sécurité).

- A ce même rond-point on peut envisager un **aménagement vélo à côté du passage piéton, pour la traversée de la route de Juigné,**

Rue des Acacias :

- Bande cyclable des 2 côtés (une de chaque côté)

Rue des Fauvettes

- Bande cyclable des 2 côtés (une de chaque côté)

Voici une idée d'aménagement vu à Angers près de la Faculté de médecine



Synthèse de sortie à vélo du vendredi 15 février 2019

De la rue des Fauvettes à faubourg de Chécheux :

- Pour rejoindre le faubourg de Chécheux, quel aménagement est prévu pour traverser les 27 Otages ?

Rue Henri de Montherlant

Les chicanes de cette rue devraient être équipées de bypass vélo afin d'éviter que les automobilistes pressés ne coincent un cycliste surtout dans le sens de la montée.

Faubourg de Chécheux

Les véhicules motorisés roulent vite dans cette rue...

A étudier :

- Possibilité de rouler sur le trottoir quand on va vers le centre-ville ? en aménageant un espace piéton/cyclistes
- Bande cyclable près du trottoir dans l'autre sens
Ou
- Etudier possibilité de CVCB, en réduisant la largeur de la chaussées, cela incite les automobilistes à réduire la vitesse

Rue des Lilas

- Un stop au carrefour rue des Lilas/Impasse des Lilas

Autres propositions

- A partir de la rue des Lilas traverser faubourg de Chécheux / prendre rue des Glycines, (double sens pour les vélos) traverser 27 Otages, prendre rue du Bois du Parc (double sens pour les vélos) + miroir dans le virage + créer un sens unique sur la partie étroite de la rue du bois du Parc. On arrive route de Juigné et on peut prendre Saint Michel puis la rue de Renac.
Vous nous avez indiqué qu'une portion de la rue du Bois du Parc est une voie privée (laquelle ?), les cyclistes sont-ils autorisés à l'emprunter ?
Ce parcours éviterait aux cyclistes, qui remontent de la rue des Lilas vers la rue de Renac, d'emprunter le rond-point, où la municipalité n'envisage pas de réaliser d'aménagement donnant la priorité aux vélos.

Synthèse de sortie à vélo du vendredi 15 février 2019

Franchissement de la chère

Rue Eugène Rivière

- Un cheminement piéton existe, mais il s'arrête. Il faudrait le poursuivre sur le terrain bordant la Chère référencée ainsi sur le cadastre Information parcelle Ville: Châteaubriant Code Insee: 44036 prefixe: 000 **section: A1** **numéro: 282** et créer une **passerelle** pour rejoindre les jardin des Lilas (*sachant que les pelleteuses sont arrivées en face*)



- Ce cheminement serait intéressant pour rejoindre la future voie verte...
- Pour sécuriser les déplacements des élèves qui se rendent aux collège et lycées, évitant la rue du Château et la rue des déportés résistants (tronçon en face des bains douches, qui reste très dangereux tant qu'il y aura des voitures stationnées le long du trottoir voire à cheval sur la chaussée et le trottoir)



Exemple de pont franchissant le Don à Guémené



Synthèse de sortie à vélo du vendredi 15 février 2019

Traversée de la voie de chemin de fer :

- Les habitants de Renac qui utilisent fréquemment le tram train souhaitent un aménagement pour accéder à la gare par ce côté de la voie ferrée à pied ou à vélo comme cela est généralement le cas dans toutes les gares de France. Cet accès aurait aussi le mérite de permettre l'accès direct au quai des entrepreneurs sans avoir à traverser les voies en service en utilisant le bout de quai entre les 2 lignes.

A cela, Madame Ciron et le responsable de l'urbanisme objectent qu'un tel investissement est trop cher et difficile à réaliser.

- Au cours de nos échanges vous nous avez informés que 900 000 euros sont mis au budget pour les aménagements cyclables durant 7 années. Or dans le magazine de février 2019, vous indiquez ce montant pour le PGD, donc pas seulement pour le vélo. Nous souhaitons savoir quelle sera la part de ce budget qui sera dédiée au vélo ?
- En effet l'aménagement paysager entre Aqua Choisel et les étangs est budgété pour environ 500 000 euros alors qu'il n'apporte rien de plus aux besoins de sécurisation des cyclistes sur ce secteur qui est déjà un espace piétonnier. A cet effet, vous avons manifesté notre stupéfaction face au coût du projet.
- D'autre part vous nous avez fait part du refus de la part de l'ADEME de financer votre plan vélo car il n'aurait pas été réalisé avec le concours d'un cabinet d'études. Or jusqu'à fin d'année 2018, le cabinet ITEM avec lequel nous avons travaillé avait été mandaté sur le sujet PGD.
- Vous nous aviez dit être en attente de l'analyse des relevés de vitesses effectués par les radars pédagogiques pour continuer les travaux avec ITEM et hiérarchiser les rues en fonction des flux et du nombre de véhicules/jour pour reprendre vos propres termes. Tel que vous nous avez présenté les choses, il nous semblait donc évident que le plan de déplacement global intégrait l'ensemble des déplacements à vélos.
- Dans ces conditions, que devient votre plan vélo pour Châteaubriant ?
- Concernant la rue des 27 otages, constatant l'avancée des travaux, nous avons demandé confirmation de l'aménagement cyclable prévu sur le plan qui nous a été présenté début 2018, dans le sens est/ouest, vers le centre-ville afin d'éviter aux vélos de rouler parmi les cars et les camions. D'ailleurs, à l'occasion de la présentation du nouveau plan lors d'une réunion, il avait été question de la réinsertion en sécurité des cyclistes au niveau du rond-point. Sur ce plan la largeur du trottoir étant de 3 mètres, il semblait aisé de réaliser un aménagement avec une délimitation de l'espace dédié aux vélos et aux piétons, comme dans la rue Pierre Mendès-France.